



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

A Unias, le 20 février 2024

ARRETE

Le Maire d'Unias,

Vu le code de l'administration communale,
Vu le code de la route,
Vu l'état des lieux,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu la demande de l'entreprise EGTP Réseau en date du 19 février 2024.

Considérant que les travaux de tranchée et pose de coffret(s) pour la réalisation d'un branchement ENEDIS au 120 route du Venet, nécessitent une réglementation de la circulation.

ARRETE :

ARTICLE 1 : A partir du **lundi 04 mars 2024** et pour une durée de 30 jours, la circulation au niveau du 120 route du Venet sera alternée (par feux tricolores) pour permettre la réalisation des travaux.

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise EGTP Réseau en charge des travaux.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Loire Forez
Entreprise EGTP Réseau
Monsieur le Commandant de gendarmerie de St-Galmier

Le Maire,
Yves DUPORT


